

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2021 À 19 h 30

1. La séance a été ouverte à 19 h 30 par monsieur le maire Claude Frappier, en présence de tous les conseillers et de 25 personnes dans l'assistance. Les sujets à l'ordre du jour sont présentation pour adoption des règlements 283 et 284.
2. Le règlement numéro 283 : Règlement concernant l'imposition des taxes et compensation pour l'année 2022, a été adopté à l'unanimité.
3. Le règlement numéro 284 : Règlement autorisant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux, a été adopté à la majorité. 4 en faveur, 3 contre.

Par ce règlement, après son entrée en vigueur les véhicules hors route, seront aussi autorisés à circuler sur la rue Bergeron, de la rue Matteau à la rue Lottinville, sur la rue Plante, ainsi que sur le chemin des Cèdres.

Le ministre des Transports a déjà autorisé la circulation sur la Grande-Ligne / Laflèche, de la rue de la Chapelle à la rue Matteau. Il devrait aussi permettre la circulation, sur la rue Lottinville de la rue Bergeron à la rue Plante ainsi que sur la rue Laflèche, de la rue Brodeur au Marché Tradition.

4. Le directeur général a signalé que le règlement numéro 284 entrera en vigueur, seulement lorsque la signalisation nécessaire sera installée.
5. Monsieur le maire invite les amateurs de VTT, qui sont présents, à agir avec prudence et dans le respect des citoyens qui demeurent dans les secteurs autorisés.
6. Monsieur Alyre Bélanger, responsable du Club Quad, abonde dans le même sens que monsieur le maire et en rappelant aux amateurs, comment, il est difficile d'avoir des autorisations pour circuler et que chacun doit agir afin de les conserver.
7. Il n'a y pas eu d'autre intervention du public.
8. La séance a été levée à l'unanimité.